Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260518-D2026_05_18_18-DE

PLOUZANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 32
Votants : 33
Procuration : 1
Délibération rendue exécutoire le :
Convocation du Conseil Municipal en date du : 11/05/2026
Affichage en date du : 11/05/2026
Publication en date du :

Réception en préfecture :

L'an deux mille vingt six
Le dix huit mai, à 18 h 30

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DU BUIT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Françoise BLANC qui a donné procuration à Mme Solène BALCON.

Secrétaire de Séance : M. Maxime PRIME

N° **2026-05-18-18**

Objet : **Brest métropole – Approbation du programme de travaux 2026 de proximité voirie et espaces verts sur la commune**

Rapporteur : Christophe ENAULT

Vu la délibération n° 2021-05-10-02 du 10 mai 2021, relative à l'approbation du contrat de proximité territoriale 2021-2026 avec Brest métropole,
Vu l'avis favorable de la commission communale « Aménagement et espaces publics» en date du 4 mai 2026,

Le contrat de proximité territoriale définit l'organisation mise en place entre Brest métropole et les huit communes membres sur certaines compétences métropolitaines qui donnent lieu à une gestion de proximité. Le contrat repose sur les principes suivants : subsidiarité, transparence, proximité de l'action communautaire, adaptation à la diversité des territoires.

Chaque commune est invitée à délibérer sur le dispositif de gestion de proximité. Comme l'année passée, à la demande des communes, la métropole a avancé la transmission de la programmation 2026 afin que le vote des communes devance autant que possible la réalisation des travaux.

La présente délibération dresse également un bilan des demandes d'interventions sur l'espace public enregistrées via l'outil « Relations aux Administrés » en 2025.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260518-D2026_05_18_18-DE

1) L'élaboration des programmes de proximité 2026

Suite à la remontée par les communes et quartiers brestois de leurs souhaits de programmation de travaux pour l'année 2026, ceux-ci ont fait l'objet d'analyses par les directions concernées puis de discussions dans le cadre des réunions de Gouvernance de l'espace public qui se sont déroulées en octobre et novembre 2025. Cette programmation concerne les thématiques qui entrent dans le champ de la proximité à savoir les travaux de voirie de proximité, les espaces verts de proximité et, depuis 2022, le processus de priorisation des travaux de proximité est enrichi d'une nouvelle thématique : les mobilités actives (déplacements vélos, piétons...).

Les programmes tels qu'issus de ces échanges sont annexés à la présente délibération. Les programmes de travaux sont mis en œuvre par les services de Brest métropole sous l'autorité des vice-présidents de territoire, dans la limite des enveloppes financières définies et en fonction des critères adoptés en bureau communautaire. La métropole s'engage à respecter ces programmes, ou à revenir en débattre dans les communes.

Pour la commune de Plouzané, les programmes de proximité de l'année 2026 : travaux de voirie réalisés en régie et par entreprise, travaux espaces verts de proximité sont les suivants :

Travaux de proximité - Travaux voirie par entreprise et en régie

- Enveloppe de proximité travaux entreprise, programme 382 : 125 787€
- Enveloppe de proximité travaux régie, programme 179 : 217 550 € pour la part programmée et de 93 236 € pour les 30 % non programmés

Programme	Opération	Localisation	Nature travaux
TRAVAUX ENTREPRISE			
382	Route de Mescleuziou	Partie Sud	Aménagement / enrobé
382	Route de Bodonou	Partie Nord	Enrobés de chaussée
TRAVAUX EN REGIE			
179	Route de Penhuel		Réfection de trottoirs
179	Rue Duchesse Anne		Réfection de trottoirs et accessibilité
179	Rue Édouard Branly		Réfection de trottoirs
179	Rue de Coat-Edern		Accessibilité
179	Route de Kerfezan		Réfection de chaussée
179	Route de Mescleuziou		Construction de trottoirs
179	Route de l'Arvor		Réfection de trottoirs

Travaux de proximité - Espaces verts

- Enveloppe de proximité programme 817 : 30 000 €
- Enveloppe Plan arbres : 30 000€

Programme	Opération	Nature travaux
817	Rue de Brest	Travaux de végétalisation et plantations (plan arbres)
817	Parc Jacques Brel	Rénovation aire de jeux

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260518-D2026_05_18_18-DE

2) La gestion de la relation aux usagers en matière d'interventions sur l'espace public

Le contrat de proximité territoriale réaffirme l'ambition de la collectivité de simplifier et harmoniser le parcours de l'usager quelles que soient les communes où il s'adresse, et le canal qu'il choisit pour exprimer sa requête (web, téléphone, accueil physique...)

L'outil numérique « Relation aux Administrés » (RA) est utilisé par l'ensemble des communes, des services de la métropole et de la plateforme téléphonique pour recenser les demandes d'interventions sur l'espace public. De même, les demandes rédigées par les habitants sur les sites des communes se transforment en « fiches RA ». Une fois modérées par les mairies et mairies de quartier, les demandes sont transmises aux services métropolitains pour traitement.

Les demandes d'intervention sur l'espace public enregistrées sur l'outil RA progressent de manière constante depuis plusieurs années. A l'échelle de la métropole, en 2025, 17 162 signalements (contre 15 731 en 2024) liés à l'espace public ont été enregistrés soit une augmentation de 9% par rapport à 2024.

Sur Plouzané, 629 demandes d'intervention ont été réalisées en 2025 soit une augmentation de 2,11%. La présente délibération comporte en annexe le bilan 2025 de ces signalements sur la ville de Plouzané.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***PREND*** acte de la présentation du bilan 2025 ;
- ***APPROUVE*** le programme prévisionnel de travaux proximité pour l'année 2026.

Le secrétaire de séance,

Maxime PRIME

MAIRIE DE PLOUZANÉ 29 (Finistère)

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 19 mai 2026
Le Maire,

Yves DU BUIT